



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires  
Service aménagement du territoire et risques**

Affaire suivie par Stéphane DELAUNAY  
04 26 60 80 52

[ddt-satr@drome.gouv.fr](mailto:ddt-satr@drome.gouv.fr)  
2026-SATR-119-LET

CABINET DU MAIRE

21 AVR. 2026

Valence, le 4/04/26

Le Chef de Service  
Aménagement du territoire et risques

Stéphane DELAUNAY

Monsieur le Président,

Par courrier du 16 janvier 2026, vous avez souhaité connaître mon avis relatif à l'élaboration par la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Concernant la planification de l'urbanisme, l'élaboration du PVAP ne vient pas porter atteinte au PADD en vigueur ni au PADD à venir du futur PLUI-H de la CAMA.

Concernant le risque, après analyse du PVAP et comme indiqué lors de la consultation sur le SPR : Pas d'impact direct de ce PVAP vis-à-vis du risque inondation. Pour rappel, le périmètre SPR est en partie situé en zones inondables, dans lesquelles les projets de construction et les projets sur les biens existants sont soumis à un certain nombre de règles visant à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

Ci-joint, la carte (actualisée) du zonage réglementaire inondation de Montélimar zoomée sur le secteur du périmètre SPR et PDA :

- zones bleu constructibles avec prescriptions
- zones bleu-hachuré, constructibles avec prescriptions uniquement dans les dents creuses et dans le cadre d'opération de renouvellement urbaines
- zones rouge-hachuré, constructibles avec prescriptions uniquement dans le cadre d'opérations de renouvellement urbaines
- zones rouge, inconstructibles sauf exceptions.

Tels sont les éléments que je peux porter à votre connaissance, mes services restant à disposition si besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

P/ Le Directeur Départemental des Territoires

Le Chef du Service  
Aménagement du Territoire et Risques  
Stéphane DELAUNAY

Monsieur Julien CORNILLET  
Président de la Communauté d'Agglomération  
MONTELIMAR AGLOMERATION  
Maison des Services Publics  
1 avenue Saint Martin  
26200 MONTELIMAR